



Calcul des ij maladie sur une journée de travail

Par **ceciliab**, le **18/12/2008** à **10:00**

bonjour,

je voulais connaitre la retenue effectuée sur une journée de travail

j'ai été absente le 01 octobre hors je devais travailler 8h ce jour là

j'ai un contrat de travail sur 35h avec un protocole d'annualisation en place de 1561 heures sur l'année avec des périodes de faible moyenne et forte activité

l'employeur me retient 9,89 en taux horaire multiplié par 8h (heures que j'aurais du travaillé) ? est ce légal

il me semblait que la législation de la sécurité sociale imposait de ne pas retenir plus de 7h par journée travaillée ? pourriez vous me le confirmer et me donner des textes législatifs de référence à l'appui

merci à vous pour vos renseignements